upemeic
profession expert

Coefficients UPEMEIC 2025

Revalorisation des expertises préalables en valeur d'assurance

Chaque année, UPEMEIC établit des coefficients de revalorisation en bâtiments et matériels. Ils sont applicables pour l'actualisation des capitaux d'assurance issus des dossiers d'expertises préalables réalisées par ses membres sur le territoire national.

Ils correspondent à une tendance moyenne d'évolution.

Année Evaluation	Bâtiments industriels et commerciaux	Matériels interprofessionnels Français
2020	1,21	1,20
2021	1,21	1,20
2022	1,14	1,16
2023	1,03	1,05
2024	1,00	1,01
2025	1,00	1,00

Les coefficients UPEMEIC sont utilisables pour les expertises préalables en valeurs d'assurance réalisées par les membres UPEMEIC.
Ils sont applicables pour les sites implantés en France métropolitaine :

- **pour les bâtiments, y compris les installations à caractère immobilier,**
- **pour les matériels de fabrication française à caractère non spécifique.**

ATTENTION - NOTA BENE

Selon le Référentiel CNPP 6109, l'expertise préalable doit faire l'objet de mises à jour régulières et d'une refonte **au minimum tous les cinq ans.**

© UPEMEIC | 2024. Tous droits réservés.

www.upemeic.com